



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°6 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 30 Septembre 2014

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE
Ph. VALLET, M.JEANNE, P.BOIZARD, M.TURBIAN, R.UZAN, membres de la C.O.C. LIFE

Excusés : C.PEETERS, J.RICHOL

-20 MASCULINS

Match LA THEROUANNE / THIAIS du 04/10/2014

La rencontre aura lieu à 15h00, en raison de la distance entre les deux clubs.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match IVRY/ ROISSY OZOIR du 05/10/2014

Le match aura lieu à 16h00 au gymnase Auguste Delaune.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Nous enregistrons le retrait de l'équipe de St Denis. Celle-ci est remplacée par un exempt dans la Poule A.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

-15M HONNEUR

Match LIVRY-GARGAN / AUBERVILLIERS du 15/11/2014

Nous sommes toujours dans l'attente d'un justificatif pour la demande d'inversion. Merci de bien vouloir nous le faire parvenir avant le 07 Octobre 2014, sous peine de refus d'inversion.

-15M EXCELLENCE

Match PONTAULT-COMBAULT / CRETEIL du 08-09/11/2014

Merci au club de Créteil de répondre à la demande d'inversion de Pontault-Combault et ce, dès que possible

COURRIERS AUX CLUBS

Montereau : Le nécessaire a été fait dans Gest'Hand.

Joinville : Traditionnellement, les vétérans ne jouent jamais le week-end. Il faudra vous entendre avant de conclure vos matchs avec vos adversaires.

Fait à Bondy le 01 Octobre 2014

La C.O.C.

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.